

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2024

Convocations adressées le 9 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 6 titulaires – 2 suppléants
Nombre de délégués votants : 6

Membres présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Nathalie SAVATON, Madame Cathy SAVOUREY, Monsieur Philippe FOURNIÉ (en visio), Monsieur Patrick MICHAUD, Monsieur Etienne MARTEGOUTTE

Membres excusés :

Madame Betsabée HAAS, Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Madame Cécile CHEVILLARD

Membres suppléants présents non votants:

Monsieur Emmanuel DUMENIL, Monsieur Thibault COULON

Pouvoirs :

0

**CS241015-01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 18 JUIN
2024**

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le précédent comité syndical du SMADAIT s'est déroulé le 18 juin à 16h30.

Lors de cette séance, le comité syndical a :

- Approuvé le procès-verbal du comité syndical du 19 mars 2024 ;
- Pris acte des décisions du Président dans le cadre de sa délégation (L.5211 du CGCT);
- Approuvé la création du Groupement d'Employeurs dénommé GE GROUPE SET, le contrat constitutif du GE et autoriser le Président à voter en faveur de ce projet au conseil d'administration de la SET Aménagement;
- Approuvé la création du Groupement d'intérêt économique dénommé GIE GROUPE SET, le contrat constitutif du GIE GROUPE SET et autoriser le Président à voter en faveur de ce projet au conseil d'administration de la SET Aménagement;
- Décidé de participer au dispositif proposé par le CDG37 en vue de sélectionner un organisme d'assurance pour les risques santé et prévoyance
- Autoriser la mise en œuvre du télétravail au sein du SMADAIT ;
- Approuvé les redevances domaniales 2024 du délégataire;
- Approuvé les termes de l'avenant 1 au protocole de clôture de la DSP 2010-2023 et autorisé le Président à le signer.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide

- **D'adopter** le procès-verbal du comité syndical du 18 juin 2024, tel que présenté en annexe.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.